

Marc CAZEILS
Françoise DARRÉ
Fabien JARÉNO
Notaires Associés



Adresse postale :
2, Rue Anselme Lacadé
B.P. 50107
65103 LOURDES CEDEX

Etude de Lourdes
(fermée le samedi)
Tél : 05.62.42.37.27
Fax : 05.62.94.49.20
Email : scp.cazeils-darre@notaires.fr

Bureau Annexe :
Saint Pé de Bigorre
1 Rue de la Housserie
(Ouverture Mercredi Matin)
Tél/Fax : 05.62.41.80.21

ATTESTATION

Maître Marc CAZEILS, notaire associé, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée 'CAZEILS DARRE ET JARENO' titulaire d'un office notarial dont le siège est à LOURDES (Hautes-Pyrénées), 2, Rue Anselme Lacadé,

CERTIFIE ET ATTESTE :

Qu'aux termes d'un acte reçu par lui le TREIZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT :

Monsieur Jean-Marie Lucien GILQUIN, retraité, et Madame Marie-France, Josiane SEYRÈS, retraitée, son épouse demeurant ensemble à SAINT PE DE BIGORRE (Hautes-Pyrénées) 4 rue du Barry.

Nés

Monsieur Jean-Marie GILQUIN à DEVILLE (Ardennes) le 12 avril 1943.

Madame Marie-France SEYRÈS à REVIN (Ardennes) le 11 septembre 1949.

ONT VENDU A

Madame Sandrine FARGE, gestionnaire, demeurant à LOURDES (Hautes-Pyrénées) 11 place de l'Eglise, divorcée, non remariée, de Monsieur Thierry, Luc, Marie, Yves DESPUJOLS suivant jugement du Tribunal de grande instance de TARBES (Hautes-Pyrénées) en date du 25 janvier 2008.

Née à BORDEAUX (Gironde) le 30 juin 1965.

N'ayant pas signé de pacte civil de solidarité, ainsi déclaré.

L'IMMEUBLE CI-APRES DESIGNÉ :

Sur la commune de SAINT PE DE BIGORRE (Hautes-Pyrénées) 4 Rue du Barry.

Une maison d'habitation avec terrain

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

SELARL CAZEILS, DARRÉ et JARÉNO - Notaires Associés

SELARL Titulaire d'un office notarial - Siret 31596589700020

Siège Social : LOURDES, 2 Rue Anselme Lacadé

Bureau Permanent : SAINT PE DE BIGORRE, 1 Rue de la Housserie

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
AB	93	4 RUE DU BARRY		03	98

Prix

La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix de CENT QUARANTE HUIT MILLE EUROS (148.000,00 €).

Lequel prix payé comptant et quittancé à l'acte.

Propriété

Transfert de propriété de l'immeuble à compter du jour de l'acte.

Date d'entrée en jouissance

A compter du jour de l'acte par la prise de possession réelle.

EN FOI DE QUOI j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait en mon Etude,
Le 13 octobre 2020.

SELARL CAZEILS, DARRÉ et JARÉNO
Notaires Associés
2 Rue Arseime Lacadé - 65100 LOURDES
Tél. : 05 62 42 37 27 - Fax : 05 62 94 49 20

